

CAMPUS CONDORCET Paris–Aubervilliers

Cité des humanités et des sciences sociales

EP CAMPUS CONDORCET

Délibérations du Conseil d'administration n°15 du 3 mars 2020

Réuni au siège de l'EPCC

Membres du Conseil d'administration : 36

Membres présents et représentés au début de la séance : 30

Délibération n°2020-05 arrêtant le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020.

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le projet de budget rectificatif n°1 de l'exercice budgétaire 2020 ;

Sur proposition du président ;

Article 1 :

Le conseil d'administration adopte le projet de budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020 :

- 10,5 ETPT sous plafond et 37 ETPT hors plafond ;

Article 2 :

Tableaux n° 2 :

- Personnel : 2 785 457 € AE et CP
- Fonctionnement : AE : 18 731 141 € et CP : 16 452 049 €
- Investissement : AE : 48 798 948 € et CP : 20 877 895 €
- Recettes globalisées : 8 651 700 €
- Recettes fléchées : 32 536 499 €
- Solde budgétaire (excédent) : 1 072 798 €

Article 3 :

Tableau n° 4 :

Abondement de la trésorerie : 12 420 763

Article 4 :

Tableau n° 6 :

- Niveau final du fonds de roulement : 26 618 218 €
- Niveau final de besoin en fonds de roulement : - 49 212 759 €
- Niveau final de trésorerie : 75 830 977 €

Abstention : 0

Délibération n° 2020-05 BR n°1

Votes contre : 0
Votes pour : 30

Affichage le 04/03/2020

Publication au registre des actes de l'Etablissement le 04/03/2020

Transmission au contrôle de légalité le 5.03.20

Délibération certifiée exécutoire le 6.04.20



Le Président du conseil d'administration

Jean-François Balaudé

